

Bienvenue à la toute dernière édition du bulletin d'informations du RCRI.

PRESTATAIRES DE SERVICES RCRI

Lorsque vous contactez votre gestionnaire d'invalidité, veuillez nous accorder un délai de deux jours ouvrables pour qu'un membre de l'équipe réponde à votre appel ou courriel. Votre administrateur de régime vous remercie de votre patience et de votre compréhension.

ASSURANCE EMPLOI



Pour être admissible aux prestations de maladie de l'Assurance-emploi (AE), il faut accumuler 600 heures de travail au cours des 52 semaines précédant le début de votre demande. Si votre demande de prestations de maladie de l'AE est refusée parce que vous n'avez pas assez d'heures, veuillez fournir une copie de ce refus à votre gestionnaire

d'invalidité afin de faciliter la transition entre la phase de l'AE et la phase II des prestations de courte durée.

MONTANT MAXIMAL DES PRESTATIONS POUR LA PHASE I D'INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

Pour nos membres devenus invalides après le **1er janvier 2025**, le montant maximal des prestations de la phase I de l'invalidité de courte durée augmentera, passant de 695 \$ à **715 \$**. Cette prestation du **GIDIP est non imposable**, tandis que les prestations de l'Assurance-emploi (AE) sont imposables pour les membres en invalidité.

LA REMISE DES PRIMES DU RCRI

Veuillez bien vérifier que les primes du RCRI sont déduites de votre paie comme faut. Votre admissibilité au régime en cas d'invalidité dépend des paiements de primes. **Si vous ne voyez pas des déductions sur votre paie, veuillez contacter HR Connex.**

COMMENTAIRES DES MEMBRES

De temps à autre, certains membres rencontrent des retards regrettables dans le traitement de leur demande, souvent en raison de délais dans la réception des renseignements médicaux. Cependant, la grande majorité de nos membres reçoivent leurs prestations comme prévu et à temps. Nous souhaitons partager quelques commentaires récents de membres concernant leurs demandes de prestations d'invalidité de courte durée :

« Je voulais vous envoyer un message pour vous remercier tous les deux pour votre compréhension et votre gentillesse. Cela signifie beaucoup pour moi que vous ayez pris le temps d'examiner les choses et de me répondre avant la fin de semaine. »

« Personnellement, je tiens à vous remercier pour votre soutien et votre patience dans ce processus. Vous avez été d'une grande aide, toute ma gratitude. »

SITE WEB DE UNIFOR SECTION LOCALE 2002

Le site Web en anglais du RCRI de Unifor section locale 2002 a récemment été mis à jour. Veuillez consulter la page Web pour obtenir les informations actuelles. La page en français est en construction et sera mise à jour très prochainement.

En plus du site Web, votre conseil des fiduciaires est heureux de mettre à votre disposition une vidéo pour vous aider à remplir votre demande de prestations GIDIP.

Le code QR vous redirigera vers la vidéo YouTube.



En Solidarité,
VOTRE CONSEIL FIDUCIAIRE RCRI

Sophia Michailidis

Chairperson (Eastern Region)

Ross McConkey
Secretary/Treasurer
(Pacific Region)

Terry Carlucci
Trustee (Central Region)

Martin Melanson
Trustee (Atlantic Region)

Astrid Metzler
Trustee (Western Region)

Administration: Canadian Benefits Consulting Group

Téléphone: 416-488-7755

Télécopieur: 416-488-7774

Sans frais: 1-800-268-0285

Courriel: GIDIP@canben.com